

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 627, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSERIONS ET AVIS.
Prix par ligne d'impression, trois cents.

AVIS AUX ABONNÉS.

Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent cesser à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N° 451.

MERCREDI.

14 SEPTEMBRE 1831.

INTERIEUR.

BRUXELLES, 11 septembre.

Nous, LÉOPOLD I^{er}, roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de notre ministre de la guerre,

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. La solde est accordée à tous gardes civiques rentrés blessés dans leurs foyers, jusqu'à entière guérison, s'ils ne préfèrent être traités dans un hôpital militaire.

2. Notre ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 6 septembre 1831.

LÉOPOLD.

Par le roi : Le ministre de la guerre,
CH. DE BROUCKÈRE.

Le général Nègre, qui commande l'artillerie française en Belgique, a eu hier une conférence avec le ministre de la guerre.

— Nous apprenons que le lieutenant-colonel Debruienne vient d'être mis en non-activité, en attendant sa retraite.

— Huit officiers du régiment de lanciers n° 1^{er}, viennent d'être mis en non-activité, à la suite de l'inspection du général Duvivier.

— On va former un camp de vingt mille hommes dans les environs de Diest.

Le 4^e régiment d'infanterie partira, dit-on, cette semaine pour s'y rendre.

— On assure qu'il est plus que jamais question de caserner le 1^{er} ban de la garde civique après le départ de la troupe de ligne.

— On écrit de Gand, 10 septembre :

NOUVELLES DU CLARA-POLDER.

Les Hollandais vont réendiguer le Clara-Polder, aux frais des propriétaires, en vertu d'un traité que ces derniers viennent de faire avec eux, sans doute avec l'assentiment du gouvernement belge. L'ennemi reconnaît donc qu'il a fait un acte de vengeance, et non un moyen de défense. S'il reconnaît ses torts à cet égard, pourquoi endosse-t-il les frais sur les propriétaires, dont il a abimé les terres? C'est encore un acte de juiverie : leurs ouvriers sont, comme les nôtres, sans travail, et la digue du Clara-Polder a sans doute été percée pour leur en procurer : il a été expressément stipulé qu'aucun Belge ne peut y travailler.

On prétend que M. Ledel, surnommé par nos campagnards le *petit Chassé*, aurait dit à la direction du Clara-Polder dans la conférence qu'elle a eue avec lui, sans doute encore avec la permission de notre gouvernement, que si les Belges faisaient la moindre tentative pour reprendre le Capitalen-Dam, il rouvrirait la brèche, c'est-à-dire que si quelque blouse se présente sur une digue voisine des postes de M. Ledel, si l'on tire un seul coup de fusil, je ne dirai pas de canon, car il est connu que les Belges ne s'en servent pas de ce côté, le commandant hollandais mettra le Clara-Polder dans le même état où il se trouve actuellement. Est-ce que par hasard la direction du Clara-Polder aurait été autorisée à donner à M. le commandant de l'île de Cad-sand, l'assurance qu'on ne songe pas à lui, qu'on lui permettra de ruiner le reste du pays pourvu qu'il veuille bien fermer la brèche qui abime le Clara-Polder? Que penser d'un gouvernement qui permet de semblables traités? Que dire de la direction qui se laisse prendre à un piège si grossier? Comment qualifier les propriétaires qui approuvent de semblables dégâts?

— Le *Morning Herald* publie ce qui suit comme la réponse de Louis-Philippe à Léopold, roi des Belges, sur la demande de celui-ci de lui donner de l'assistance pour repousser l'invasion hollandaise.

PARIS, 4 août.

Mon cher frère,

M. Lehon m'a remis ce matin la lettre que votre majesté m'a écrite avant-hier, de Liège. J'ai été tout aussi étonné que vous, de l'indigne surprise des Hollandais; mais s'ils obtiennent quelques avantages, ce ne sera pas de longue durée, car nous marchons à votre secours avec toute la célérité dont nous sommes capables; et ils ne tarderont pas à se repentir de leur témérité. Permettez-moi, comme à votre ami, de vous conseiller de ne pas compromettre vos braves troupes belges dans des combats que le nombre de vos ennemis peut rendre inégaux. Retirez-vous devant eux, si vous croyez être trop faible, et cédez leur plutôt du terrain en nous attendant; car vous ne nous attendrez pas long-temps, et ce que vous aurez abandonné sera bientôt recouvré pour la Belgique, pour le roi de son choix, et pour son indépendance et sa neutralité que la France respectera, et qu'elle saura maintenir avec les quatre autres puissances qui ont concouru avec elle pour l'établir.

Il m'a paru que dans les circonstances où la France accorde à votre majesté les secours que vous demandez, il était nécessaire de

mettre de côté la considération qui m'avait empêché de recevoir immédiatement votre ministre plénipotentiaire. Je l'ai fait demander pour lui donner une audience publique, et témoigner par-là à vous comme à la nation belge, mon amitié personnelle et les vœux de la France, dans le moment où cette folle entreprise est venue interrompre la paix et la neutralité que nous vous avons garanties.

Le maréchal Gérard commandera l'armée que j'envoie au secours des Belges. Je ne pouvais mettre le commandement en de meilleures mains. Mes deux fils aînés l'accompagneront et combattront pour la Belgique, à la tête de leurs régiments. Je me réjouis qu'ils puissent faire leurs premières armes pour une si belle cause, et que celui pour lequel j'ai refusé la couronne que vous portez, soit au nombre de ses défenseurs. J'espère que l'Angleterre va envoyer une flotte dans l'Escaut, que cette coopération fera connaître notre accord pour vous prêter assistance, et que cette salutaire union établira et confirmera la paix générale, si follement troublée par le roi de Hollande.

La reine et ma sœur me chargent de vous exprimer leur amitié, et je vous renouvelle de tout mon cœur l'assurance de la mienne qui est très-vive et très-sincère.

Je suis, de votre majesté, le meilleur frère.

LOUIS-PHILIPPE.

(Correspondance particulière de l'*Indépendant*.)

Berlin, 6 septembre.

LE CHOLÉRA-MORBUS A BERLIN.

Depuis le jour où le choléra a commencé chez nous ses ravages, l'inquiétude la plus vive s'est emparée de toute la ville. Deux jours après l'apparition de cette cruelle maladie, le découragement était si général que si une armée ennemie s'était présentée devant Berlin, elle n'aurait rencontré aucune résistance.

Je ne puis vous faire le tableau véridique de l'état de notre ville, je craindrais d'être accusé d'exagération, et pourtant rien n'est plus réel. Les rues sont désertes, tout le monde se fuit, on n'ose pas se parler, se voir. C'est une désolation affreuse.

Quant aux nouvelles de Pologne, elles se contredisent de la manière la plus extraordinaire. La *Gazette d'État*, qui reçoit tous les jours des nouvelles des frontières, annonce que l'insurrection touche à sa fin. La *Gazette de Spener* déguise les nouvelles favorables qui nous parviennent de plusieurs côtés; tous les habitants de Berlin prennent en pitié ses observations et ses articles rédigés dans le sens moscovite.

Les nouvelles qui méritent le plus de confiance sont données par le *Journal de Voss*, qui les rend comme il les reçoit et n'y fait d'autres retranchemens que ceux ordonnés par la censure. Le *Journal de Voss* nous rassure sur les nouvelles données par la *Gazette d'État*; Les Polonais vivent encore et tous nos vœux sont avec eux : qu'ils vivent pour secouer le joug affreux de la tyrannie que l'on veut faire peser sur un peuple de héros.

Quatre heures après-midi.

J'apprends à l'instant même qu'il y a des troubles devant la porte de Rosenberg (*Rosenberger-Thor*). On dit que le choléra vient de faire irruption de ce côté.

Une lettre que je reçois de Potsdam m'annonce que dans cette ville le choléra a moins d'intensité, quoique beaucoup de personnes soient déjà mortes.

Nous n'avons que mille hommes de garnison à Berlin, et nous craignons avec raison que des troubles n'éclatent si les mesures sanitaires ne sont commandées avec ménagement et prudence. Le peuple de Berlin n'est pas tranquille, et l'exemple de Stettin, où une émeute a éclaté le premier septembre, et qui n'est point encore terminée, pourrait l'encourager à un mouvement. Dans cette émeute, il y a eu des morts et des blessés. La garde civique de Stettin est sous les armes et renforcée par des troupes de ligne. On a distribué des fusils aux réfractaires et aux commis des maisons de commerce. Une proclamation en style énergique réprimande ces désordres qui pourront avoir les suites les plus graves pour les perturbateurs dont quelques-uns sont déjà arrêtés.

NAMUR, 13 septembre.

CONSEIL DE RÉGENCE.

Séance du 25 juillet 1831.

Présens : MM. Lemielle-Mazure, président, Anciaux, Kegeljan, Delaitte, Dufer, Briard, Bivort, Hubeau, Bodart, Wautelet, et Thé. Dandoy, secrétaire.

Le nombre des membres présents étant suffisant pour délibérer, M. le président déclare que la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le conseil, entendu le rapport de sa 2^e commission sur une requête adressée par le chevalier Vérassel, tendante à être payé des arrérages d'une rente à charge de la ville, liquidée au capital de 857 fl. 14 c.;

Vu l'arrêté pris par le conseil de régence sous la date du 8 février 1821, d'après lequel la prescription établie par l'article 2277 du code civil devait être appliquée aux créanciers de la ville à commencer de la date de cet arrêté ;

Considérant que la plus grande publicité a été donnée à cet arrêté, et que le principe qu'il consacre est applicable tant aux créanciers qui ont négligé de réclamer des intérêts arriérés qu'à ceux qui n'ont pas demandé la liquidation de leur créance, cas où se trouve M. le chevalier Vérassel ;

A résolu :

Les intérêts de la rente réclamés par M. le chevalier Vérassel seront servis pour cinq années, conformément aux dispositions du code civil.

Le collège des bourgmestre et échevins est autorisé à disposer de la somme nécessaire pour solder ces intérêts, à charge de régularisation au budget de 1832.

M. Delaitre, organe de la même commission, donne lecture d'un rapport sur une réclamation de M. Legros, imprimeur, sollicitant le paiement de livraisons faites à des officiers de la garnison de Namur, antérieurement à la révolution. Cette commission conclut que ce paiement ne peut être à charge de la ville, et que M. Legros doit s'adresser soit au gouvernement hollandais, soit au gouvernement général de la Belgique.

Ce rapport, auquel le collège des bourgmestre et échevins est chargé de donner suite, est approuvé.

Après avoir pris connaissance des pétitions du sieur Dinant, maçon, tendant à obtenir une indemnité du chef de travaux supplémentaires qu'il a exécutés dans la construction de l'hôtel-de-ville ; après avoir pris connaissance de différens rapports de l'architecte sur cet objet et entendu la commission des travaux, le conseil décide qu'il y a lieu à lui accorder une indemnité ; on attendra des renseignemens ultérieurs pour en fixer la quotité.

M. Hubeau a demandé que son vote négatif soit inséré au procès-verbal. M. Wautlet s'est abstenu de voter en déclarant qu'il ne trouvait pas la question suffisamment éclairée.

Le conseil homologue de la manière accoutumée l'acte d'adjudication pour la fourniture des blouses nécessaires à la garde civique, consentie au profit de M. Regnard pour le prix de 2 fl. 60 cents par blouse.

Il adopte ensuite un projet d'arrêté, et toutes les pièces y jointes, ayant pour but d'obtenir l'aliénation de quelques biens fonds appartenant à la ville, désignés dans la délibération qu'il a prise le premier mai dernier.

On renvoie à l'avis et aux observations de M. Wautlet, désigné par M. le président, un état des sommes réclamées par la commission permanente de la société de Bienfaisance, pour frais d'entretien des mendians à la colonie de Merxplaces-Tyckeroorsel.

Le conseil rapporte les art. 5 et 6 de l'ordonnance du conseil de régence en date du 14 mai 1827, qui établissait une rétribution d'un demi-cent par palme carrée sur les toiles ou rideaux faisant saillie sur rue.

Quelques journaux se sont élevés contre les catholiques qui, selon eux, ont pris trop de part aux dernières élections. Il ne tient pas à eux que la nation ne se divise de nouveau en deux catégories, en catholiques et en libéraux ; ce qui serait la destruction de l'*unionisme*. Il n'en sera pas ainsi ; les catholiques éclairés et les vrais libéraux se donneront toujours la main pour resserrer ce lien politique dont le peuple belge a le premier donné le glorieux et consolant exemple.

L'on a jeté les hauts cris parce que quelques catholiques *non unionistes* ont été, dit-on, envoyés aux chambres ; mais ne s'y trouve-t-il point aussi quelques libéraux exclusifs et qui sont ennemis du catholicisme et de l'union, parce qu'ils ne comprennent ni l'un ni l'autre ? Pour être juste il faudrait du moins critiquer toutes prétentions exclusives de tout parti, quel qu'il soit.

Avec l'*Avenir*, nous dirons aux catholiques : choisissez des *unionistes*, de vrais libéraux. Si, tout en professant ces principes politiques, un citoyen observe en outre religieusement les préceptes de l'évangile, préférez-le ; c'est votre droit, c'est votre devoir peut-être ; mais entre un libéral *unioniste* et un catholique qui ne l'est point, il ne faut pas hésiter, donnez vos suffrages à l'homme de l'union, car de l'union mise en pratique doit naître la paix et la liberté.

Il ne faut point l'oublier, la mission des chambres est toute politique ; la religion est au-dessus de leurs décisions. Ce qu'il est important de faire consacrer, c'est le droit d'exercer librement son culte, comme tous les autres droits qui sont antérieurs à toute convention ; hé bien ! les principes de l'union consacrent tous ces droits. L'*union*, c'est donc la liberté. Que l'on nous laisse libres, disait Tertullien, contre les gentils, et demain les temples de Jupiter seront déserts. Pourquoi désespérons-nous de remporter les mêmes triomphes, protégés par la liberté ? n'est-ce donc plus la doctrine du Christ que nous prêchons et que nous professons ?

Revenons aux élections. Tout en admettant que dans quelques cas fort rares l'*union* n'ait pas été le but de quelques électeurs, s'ensuit-il que ce n'est pas aux catholiques surtout que la Belgique doit son triomphe complet sur cette faction orangiste qui déjà relevait impudemment la tête ? n'est-ce pas cette faction qui est la véritable ennemie de notre roi, de notre pays, de notre révolution ? Hé bien ! nous le demandons hardiment, n'est-ce pas les catholiques surtout qui l'ont écrasée ? Ne serait-ce pas même un peu à cause de ce triomphe trop éclatant, que certains hommes les attaquent avec si peu de réflexion et tant d'aigreur.

— On lit dans le *Temps* :

— Des lettres de Cracovie, du 27 août, annoncent une défaite complète de Paskewitsch. Nous attendrons les détails pour bien apprécier les avantages qui peuvent en résulter pour la Pologne. Toutefois, on peut dire que ce serait le salut de ce pays ; l'état actuel de la Russie, les agitations intérieures que nous avons racontées, la pauvreté de son trésor, de ses propriétaires, ses magasins difficiles à approvisionner après deux ans de mauvaises récoltes, ne lui permettront pas de réunir sitôt une nouvelle armée. D'ailleurs, l'hiver approche, et ces six mois verront peut-être l'organisation définitive de la Pologne, et des scènes de désordre et de dissolution dans l'empire du czar.

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 9 septembre.

— On commence à s'accoutumer dans certains salons à l'idée de voir remplacer le ministère Périer par le ministère Decaze, en faveur duquel, dit-on, M. Jay est déjà parvenu à rallier bon nombre de députés. La courtisanerie militaire qui entoure le roi est, assure-t-on, aussi très-favorable à ce changement, et y pousse de toute son influence ; cependant on croit généralement que Louis-Philippe ne céderait que dans le cas où M. Périer mettra une quatrième fois le marché à la main ; alors on prendrait au mot ce premier ministre, et on lui offrirait d'aller à Londres soutenir les droits de la France dans ces interminables conférences diplomatiques qui n'aboutissent à rien.

— On parlait hier soir du retour de M. Talleyrand comme chose très-certaine ; déjà, nous l'avons annoncé. Ce bruit se confirme, et rend probable la rentrée des troupes en Faance ; car le motif de sa retraite vient de son opposition à l'évacuation du territoire belge.

— M. Lehon, ambassadeur belge à Paris, part demain pour Bruxelles, où il est appelé par le roi, pour prendre le portefeuille des affaires étrangères. Ce diplomate, qui est bien vu au Palais-Royal, n'est pas aussi bien dans les papiers de M. Sébastiani.

— Le récit officiel donné par le *Moniteur* sur les troubles de Varsovie n'aurait pas été conçu autrement s'il avait été destiné à la *Gazette de Saint-Petersbourg*. Nous aimons à croire à la bonne foi ministérielle dans ce rendu compte, mais alors elle a été dupe d'une intrigue moscovite.

Depuis que Varsovie a été investie, il ne parvient plus à Paris aucune feuille de cette capitale. Le camp de Paskewitsch est une espèce de cordon sanitaire contre les feuilles patriotiques, et l'une des pensées qui a présidé à l'attaque par la rive gauche est visiblement d'isoler la nation polonaise de toutes les sympathies européennes.

Mais ce moyen de silence absolu ne réussissait qu'imparfaitement, et l'on a avisé à mieux. C'est d'abord la presse allemande, toute aux gages de la Russie, qui s'est chargée du soin d'ébaucher les récits des désordres de Varsovie ; mais comme depuis long-temps la véracité de la *Gazette de Prusse* était devenue suspecte, on a dû chercher des organes moins discrédités.

Alors est venu l'*Union*, journal polonais, auquel le *Moniteur* a emprunté son dernier article. Or, sur vingt-deux journaux qui s'impriment actuellement à Varsovie, l'*Union* est le seul qui ait affiché une couleur russe et qui soit rédigé par des agens secrets de l'empereur. Qu'on juge, d'après cela, de la confiance qu'il faut ajouter à ses nouvelles. D'ailleurs, le seul fait du libre passage de ce journal au travers de l'armée russe, tandis que les autres feuilles étaient saisies à leur passage, indique assez que celle-ci n'a trouvé grâce que parce que les faits y étaient présentés sous le point de vue russe. On ne pouvait mieux faire en effet pour calomnier aux yeux du monde la révolution polonaise. Il y a là-dessous une manœuvre que nous soupçonnons, sans oser la dévoiler tout entière.

DÉTAILS SUR LES TROUBLES DE VARSOVIE.

(Extrait du *Moniteur Universel*.)

On a reçu des lettres de Vienne, de Dresde et de Berlin qui contiennent un récit circonstancié des tristes événemens dont Varsovie a été le théâtre. En vain nous flattions-nous de ne pas voir se confirmer les nouvelles affligeantes répandues depuis quelques jours ; elles n'étaient que trop vraies.

Voici les principaux faits, qui, attestés à la fois par les diverses correspondances d'Autriche, de Saxe et de Prusse, semblent malheureusement revêtus d'une sorte de caractère d'authenticité.

Le club ouvert à Varsovie excitait depuis long-temps l'inquiétude des gens de bien et des vrais patriotes. On y professait les doctrines les plus anarchiques, et il était aisé de prévoir qu'enhardis par la faiblesse de l'autorité, les membres de cette réunion tumultueuse se livreraient tôt ou tard aux plus coupables excès.

On s'accorde à regarder comme chimérique le complot dont la prétendue découverte avait fait mettre en état d'arrestation les généraux Jankowski et Bukowski, aucune preuve n'était fournie contre eux, et néanmoins le gouvernement avait la pusillanimité de ne pas proclamer leur innocence. Il préférait différer le jugement. Par ce système timide il ne contentait personne, et irritait ceux qu'il croyait flatter.

D'un autre côté, le plan de campagne du général Skrzynecki, qui le faisait accuser de trahison, et la nécessité de rester sur la défensive, après tant de promesses d'attaquer et de battre les Russes, tout concourait à exciter et à faciliter les projets des anarchistes, auxquels on permettait de conspirer publiquement.

Le plan étant arrêté, la société patriotique se rassemble dans l'a-

près-midi du 15. Elle quitte le lieu de ses séances vers sept heures et demie, et va au palais du gouvernement demander la mise en jugement du général Skrzynecki. Le gouvernement le promet, et cet acte de faiblesse ne sert qu'à accroître l'audace des hommes de sang. Leur troupe grossissait à chaque instant, elle se composait d'officiers de l'armée, de gardes nationaux, de réfugiés Lithuaniens et de quelque populace. On marche en poussant des cris de vengeance vers le château royal, où étaient détenus les personnes accusées d'avoir ourdi le complot en faveur des Russes.

La garde du château était confiée à environ deux cents hommes qui pouvaient, s'ils avaient fait leur devoir, empêcher d'y pénétrer. Ils commencent bien par barricader les portes et tirent en l'air quelques coups de fusil. Cela suffit pour faire reculer la foule; mais les meneurs la haranguent et la ramènent. Le sénateur comte Ostrowski, commandant de la garde civique, accourt, et s'il faut en croire une des lettres que nous avons sous les yeux, il a la lâcheté de dire que les armes ne lui ont pas été données pour s'en servir contre les Polonais. Les portes du château sont alors ouvertes ou enfoncées: on s'y précipite, et il paraît même qu'une partie de la garde se joint aux assassins.

Le général Jankowski est saisi le premier et pendu à un réverbère. Bientôt les généraux Salaski, Hurtig et Bukowski, M. Fauskawe, chambellan de l'empereur, et M^{me} Bazanow, meurent du même supplice. La fille de cette dame percée de coups de sabre en cherchant à la défendre. On mutila ces infortunés, on s'acharne sur leurs cadavres. . . . Le courage nous manque pour reproduire tous les affreux détails qui nous sont rapportés.

Cependant la rage des assassins n'était point assouvie. Ils se portent successivement à une prison dans laquelle étaient des agens de l'ancienne police et à la maison de correction; les massacres y continuent; des hommes emprisonnés pour des délits légers et tout-à-fait étrangers à la politique, sont égorgés. Environ 60 victimes périssent dans cette affreuse nuit.

Il paraît que le général Krukowiecki s'était déclaré gouverneur de la ville, et que le gouvernement national lui avait, le lendemain matin, conféré ce titre. Mais ses efforts étaient impuissans pour arrêter l'anarchie, parce qu'il n'était pas resté à Varsovie de troupes de ligne, et que le mauvais esprit de la garde civique ne permettait pas de compter sur elle. Plusieurs meurtres eurent encore lieu dans la journée du 16. A trois heures après-midi, un officier russe, qui avait été blessé et fait prisonnier dans une escarrouche, fut arraché de la charrette sur laquelle on le conduisait et pendu dans une des rues les plus fréquentées, parce que quelqu'un disait qu'il était né Prussien: il était Courlandais.

Le chef du gouvernement, auquel on doit cette justice que, seul avec un de ses collègues, il avait soutenu dans le directoire les idées d'ordre et de modération, fut menacé dès les premiers momens; il dut prendre la fuite et se réfugier à l'armée: il la rencontra à deux heures du matin. Sur le récit qu'il fit aux généraux, les régimens les plus près furent dirigés vers la ville, et y entrèrent dans la soirée du 16. Le général Krukowiecki put alors déployer une force capable de rétablir l'ordre. La nuit du 16 au 17 fut calme. Sans ces mesures militaires, elle aurait probablement été ensanglantée. Il circulait des listes de proscription sur lesquelles figuraient les noms les plus honorables. Tout ce qui n'approuvait pas d'exécrales fureurs était, suivant le club, vendu aux Russes.

Le 17 au matin, aucun assassin n'avait encore été arrêté, quoique la ville fût occupée militairement depuis plus de douze heures. Tous les journaux, à l'exception de celui intitulé *l'Union*, osaient louer ou justifier les crimes commis.

Le gouvernement sentit son impuissance: il comprit qu'il ne lui était plus donné de réparer le mal qu'il avait fait ou laissé faire, et, sur la proposition du prince Czartoryski, qui était rentré dans la ville, il abdiqua le pouvoir. La diète se hâta de confier au général Krukowiecki une espèce de dictature: elle lui donna le titre de président du gouvernement, en lui adjoignant un remplaçant et six ministres, qui doivent être nommés par lui et exécuter ses ordres.

Ce nouveau chef a fait arrêter, dès le 17, les assassins les plus notablement désignés par la clameur publique, et il a institué une commission militaire pour les juger. Le lendemain, il a publié une proclamation énergique et fait fermer le club.

Tel est le récit que nous croyons exact des crimes qui ont ensanglanté Varsovie et amené la chute du directoire polonais. Depuis longtemps les hommes éclairés de cette ville entrevoient les dangers si évidens, qu'offrait la société patriotique. On dit même qu'il en avait été plus d'une fois question au sein du gouvernement national, mais qu'un des membres de ce gouvernement, chef avoué du club, avait toujours dit qu'il en répondait pourvu qu'on n'essayât pas de le fermer. On vient de voir ce que valait cette garantie, et ce qu'on a gagné à prendre conseil de la faiblesse.

Depuis le 16, l'ordre matériel n'a plus été troublé. Notre correspondant de Vienne avait reçu des nouvelles du 28. A cette date, l'effervescence était toujours très-grande, et la conduite du nouveau chef, quoique pleine d'énergie, ne suffisait pas pour la calmer.

La punition n'avait point été proportionnée au nombre et à l'atrocité des forfaits. Quatre assassins obscurs venaient d'être fusillés, mais on avait épargné tous les hommes que l'opinion publique désignait comme les chefs de l'insurrection et les vrais auteurs des massacres. Plusieurs d'entr'eux, après avoir été arrêtés, avaient été remis en liberté, faute, assurait-on, de preuves suffisantes. Dans le nombre étaient deux prêtres, clubistes forcenés, que tous le monde avait vus ameutant les meurtriers.

On ne pensait pas qu'aucune autre suite dût être donnée à l'enquête sur cette épouvantable affaire.

Cette demi-impunité entretenait les craintes des gens de bien. Néanmoins le caractère ferme et actif du président leur laissait quelque espérance. Quoique son plan jusqu'ici semble être de gouverner par le parti exalté, dont les derniers événemens ont accru la force, il se dit déterminé à faire respecter les lois. Si, d'un côté, quelques démagogues sont comblés de faveurs, si la direction de la police est confiée à l'un des rédacteurs du journal le plus anarchiste, de l'autre côté les deux horribles prêtres et les plus dangereux meneurs sont éloignés sous différens prétextes. La plupart des officiers qui se trouvaient dans la ville et qui ont pris aux horreurs commises une part malheureusement incontestable, sont renvoyés à l'armée. On a tellement prodigué les grades depuis le commencement de la révolution, que plus de 1200 officiers sans emploi promènent dans les cafés leur dangereuse oisiveté. L'acte le plus rassurant du nouveau chef de l'Etat est d'avoir déclaré hautement que, sous aucun prétexte, il ne souffrirait que le club fût rouvert.

La terreur inspirée par les événemens du 15 paraît avoir détourné pendant quelques jours, même à Varsovie, l'attention de ce qui se passait à l'armée. Une commission avait été envoyée par la diète au quartier-général à Bolinow le 9 août; elle reconnut que, bien qu'une partie de l'armée eût encore confiance dans le général Skrzynecki, il était nécessaire de lui ôter le commandement; le choix des commissaires tomba sur le général Dembinski. Le général Skrzynecki se conduisit dans cette circonstance avec beaucoup de noblesse: il présenta son successeur aux troupes, il demanda à servir sous lui, et accepta le commandement d'une division. On nous dit que depuis il l'a quitté par ordre du général Krukowiecki.

Si le général Skrzynecki paraît avoir péché par trop de lenteur et de timidité, l'armée est tourmentée d'un autre mal; une ardeur immodérée de combattre relâche, dans tous les corps, le frein de la discipline.

Tous les généraux ont reconnu, nous dit-on, qu'on ne pouvait, sans une folle témérité, attaquer les Russes dans leurs lignes. En conséquence l'armée a commencé le 14 un mouvement rétrograde, et s'est retirée sous les retranchemens de Varsovie, harcelée dans sa marche par l'armée russe. Elle n'aurait point essuyé dans cette retraite de perte sensible, sans l'imprudence du colonel Legallois, qui, en faisant une reconnaissance avec deux bataillons de vieilles troupes, trois escadrons et deux pièces de canon, s'est plus avancé qu'il n'en avait l'ordre, et a été fait prisonnier avec son détachement; on s'accorde à dire que cette imprudence est inexcusable. Cet officier est Français: il était venu depuis peu de temps, muni de lettres de généraux français, pour prendre du service, et avait obtenu le commandement d'une brigade.

Le quartier-général s'est établi à une des barrières de la ville, et les différens corps sont concentrés à peu de distance.

GALLICIE. — Lemberg, 25 août.

Les journaux publient ce qui suit comme venant de différens cotés:

A l'instant nous recevons la nouvelle inattendue que le général Rudiger est arrivé avec les débris de son corps d'armée, battu par les Polonais, sur la frontière de Gallicie, et qu'il demande à être reçu dans le royaume. On dit qu'il sera obtempéré à sa demande, mais à la condition que ses troupes seront désarmées comme l'ont été les Polonais.

Quant aux événemens qui amènent le général Rudiger chez nous, tout ce qu'on a pu apprendre jusqu'à présent, c'est que dans un combat meurtrier qu'il a eu à soutenir contre les Polonais, il a perdu 4,000 prisonniers et 9 pièces de canon.

ANGLETERRE. — Londres, 9 septembre.

Un conseil de cabinet a été tenu aujourd'hui à une heure de relevée au Foreign-Office. Des dépêches y étaient arrivées de notre ambassadeur à La Haye.

Nous avons lieu de croire que l'information que nous avons recue, il y a environ trois semaines, relativement à l'intervention de la Grande-Bretagne et de la France en faveur des Polonais, était substantiellement exacte, et que la mission du général Baudrand regardait beaucoup plus l'affaire de la Pologne que celle de la Belgique.

D'après la tournure que les choses ont prise maintenant, il est certain que cette intervention devait se borner à une stipulation, d'après laquelle l'empereur de Russie donnerait au duché de Varsovie la constitution déjà mentionnée dans les traités, et qu'il établirait ce duché sur un pied d'indépendance réelle, sauf à lui être nominale-ment soumis.

Quoique cette stipulation soit loin de répondre à l'attente des amis de l'indépendance polonaise, nous ne pouvons que la regarder avec plaisir, comme un rapprochement sensible vers le but désiré, et le plus conforme aux circonstances. (*The Times.*)

— Une indisposition a empêché don Pedro d'assister au couronnement.

Vers la fin de la cérémonie du couronnement, le roi paraissait fort fatigué.

L'illumination de la ville a été hier soir très-brillante. Le feu d'artifice qui a été tiré à neuf heures à Hyde-Park a surpassé l'attente du public; mais les baguettes de fusées, qui étaient d'une grosseur extraordinaire, en tombant sur la multitude, ont causé quelques accidens fatals.

— Ont été élevés à la dignité de pairs du royaume, sous le titre de barons, le marquis de Steadford, lord Meath, le comte de Dunmore, lord Ludlow, lord Belhaven, lord Cloncurry, lord Slowden, M. W. Maule, M. G. Cadogan, sir R. Sawley, le colonel Chichester, le colonel Hughes et M. Berkeley.

Sont nommés comtes et pairs, lord G. Cavendish, lord Anson et lord Dunkan.

— Nous avons reçu l'assurance, relativement aux affaires de la Belgique, que les quatre grandes puissances qui avec la France, composent la conférence de Londres, ont sans doute, avec la plus cordiale unanimité, déclaré à la France qu'elle eût à évacuer immédiatement la Belgique, et que sans avoir égard à la prière, ni même aux sollicitations du roi Léopold, elles ne peuvent, sous aucun prétexte, consentir à la prolongation du séjour de tout ou partie des troupes françaises en Belgique. Nous donnons cette nouvelle telle que nous l'avons reçue par la voie la plus authentique, et nous donnerons maintenant notre avis sur ces arrangements comme s'ils étaient très-réels. Il n'y a pas le moindre doute que la prolongation du séjour des troupes françaises en Belgique est quelque chose de plus qu'une déclaration de guerre contre l'Europe; car c'est la guerre même. C'est le premier acte de la France comme partie belligérante. Mais jusqu'à ce que le mal soit consommé, cessons de faire des reproches à la France. La France comprenant bien actuellement les conséquences du séjour des ses soldats en Belgique, notre voix, nos observations ne seront pas perdues pour elle, il lui suffit de savoir qu'elle ne peut s'approprier la Belgique que par une guerre générale, soulevée au moment même où la paix générale allait se conclure. (Times.)

— Enfin le bill de la réforme est passé au comité. Lord John Russell n'a dit que quelques mots, mais sa phrase était concluante. Monsieur, a-t-il dit au président, je demande que vous rapportiez le bill avec ses amendemens à la chambre. Et ce peu de mots ont été couverts d'applaudissemens, qui ont redoublé quand le président a quitté son siège. Le rapport sera pris en considération mardi prochain.

Nous approchons de plus en plus de l'époque de la grande crise, la marche du bill à la chambre haute. On s'attendait à peu près à tout ce qui est arrivé dans la chambre des communes, à l'exception peut-être des lenteurs qu'on ne pensait pas devoir être aussi longues. Quant au sort définitif du bill, on n'en pouvait douter après les élections. Mais la même certitude n'existe pas pour la chambre haute. On est inquiet, vivement inquiet de ce qui va se passer. Tout dépend du peuple lui-même; qu'il se montre digne des privilèges auxquels il doit être admis. On comprendra notre pensée.

POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

CHAMBRE DU SÉNAT

Séance du 12 septembre.

M. Vanhobroeck de Mooreghem, président d'âge, occupe le fauteuil.

La séance est ouverte à midi et demie.

M. le marquis de Rhodes donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; il est adopté.

M. de Rhodes, rapporteur de la commission de la vérification des pouvoirs pour la province de Namur. J'ai l'honneur de proposer à l'admission de M. le baron Stassart, dont l'élection nous a paru parfaitement régulière.

Cette admission, mise aux voix, est prononcée. M. de Stassart prête serment.

Le même proposé ensuite l'admission de M. de Cartier d'Yves, élu dans le district de Philippeville.

Cette admission est prononcée, et M. Cartier d'Yves prête serment.

Après un débat analogue à celui qui eût lieu à la chambre des représentans pour l'élection de M. Garcia, et par les motifs qui firent annuler l'élection de ce dernier, l'assemblée déclare nulle l'élection de M. de Quarré.

M. de Stassart fait un rapport sur l'élection de M. de Ridder par les collègues réunis de Eurnes, Dixmude et Ostende.

Après un court débat, l'annulation de l'élection de M. de Ridder est prononcée.

La chambre admet ensuite M. van Hobrouck de Mooreghem, fils, sauf à lui à justifier qu'il a les qualités requises.

M. de Sécus cède le fauteuil à M. van Hobrouck, père.

M. le président d'âge. L'ordre du jour est l'élection du président et des autres membres du bureau. L'assemblée veut-elle procéder à cette élection? mais d'abord ne faut-il pas décider de combien de membres se composera le bureau.

M. de Stassart. Il conviendrait, ce me semble, de nommer un président, deux vice-présidens et deux secrétaires. Demain nous procéderons à la nomination du secrétaire-archiviste.

La chambre décide que le président sera nommé pour toute la session.

On tire au sort deux scrutateurs, qui sont MM. H. de Mérode et De-gange-Légrand.

Un huissier fait courir l'urne: on procède au dépouillement du scrutin; en voici le résultat. Nombre des votans, 28. M. de Stassart a obtenu 20 voix, M. d'Arshot 6, MM. van Hobrouck de Mooreghem et H. de Mérode chacun 1.

M. le président. Vu le résultat du scrutin, je proclame M. de Rhodes secrétaire; MM. de Rouillé, Barry et d'Ausembourg, ayant cha-

cun obtenu un nombre égal de suffrages, il y a lieu de procéder à un scrutin de ballottage.

M. van Hoebroeck de Mooreghem. Le règlement veut, dans ce cas, que le plus âgé soit préféré,

M. de Rouillé. Le droit est alors pour M. d'Ausembourg sans contestation.

M. le président. Je proclame donc M. d'Ausembourg secrétaire. Maintenant, messieurs, je proposerai de nommer au scrutin la commission chargée de la rédaction de l'adresse. Je propose qu'elle soit composée de 4 membres.

M. d'Arshot. De quatre membres et du président. (Adopté.)

On procède au scrutin.

M. le président-d'âge. Vu le résultat du scrutin, j'ai l'honneur de proclamer M. de Stassart président du sénat.

M. de Stassart va prendre place au bureau.

On procède à un scrutin pour la nomination de deux vice-présidens. Les voix se sont partagées: M. Beyts 21, M. Vilain XIII 15, M. de Sécus 9, M. d'Arshot 4, MM. d'Ausembourg et van Hoobroeck de Mooreghem chacun une voix; en conséquence, MM. Beyts et Vilain XIII ont été proclamés vice-présidens.

On procède ensuite à un scrutin pour le secrétariat, M. de Rhodes a obtenu 19 suffrages, MM. de Barré de Comogne, de Rouillé et d'Ausembourg chacun 9, M. E. de Robiano 7, MM. Bolley, E. de Robiano et de Jonghe chacun une.

MM. H. de Mérode, Vilain XIII, d'Ausembourg et de Sécus sont chargés de la rédaction de l'adresse.

La séance est levée à 4 heures. Demain séance à midi.

Onze heures du soir, 12 novembre. Nous sommes informés à l'instant que les résolutions suivantes viennent d'être adoptées au ministère de la guerre. Notre armée va être distribuée en trois camps, deux de 25 mille hommes et un de 15 mille hommes.

Sept généraux et trois cents officiers de tout grade seront pris en France.

La milice de 1820 à 1831 est rappelée.

Cent bouches à feu seront prêtes pour le 30 de ce mois.

Les officiers français seront choisis parmi ceux qui sont en non activité en France.

Deux projets de loi sont prêts pour faire autoriser ces dispositions; ils seront présentés demain aux chambres.

La cavalerie partira les 20, 21 et 22 pour se diriger vers les lieux de campemens.

— Les camps se formeront, nous assure-t-on, à Diest, Turnhout et Tongres.

— Le roi passe demain matin à huit heures et demie une revue du premier ban de la garde civique et de la troupe de ligne qui se trouve dans ce moment à Bruxelles.

— Après la revue, la troupe de ligne sera dirigée sur l'un des points que nous venons d'indiquer.

— On dit que le général Excelmans est un des officiers qui doivent prendre du service dans l'armée belge.

Nous avons lieu de croire à l'exactitude de ces renseignemens.

ERRATUM. Dans notre numéro d'hier, au lieu de *fautes* à éviter, lisez *faciles* à éviter.

ANNONCES.

1243. Extrait d'exploit de signification de jugement.

L'an 1831, le 12 du mois de septembre, à la requête de M^{re} J. A. H. de Behr, avocat, domicilié à Namur, l'huissier Isidore Dermine, immatriculé au tribunal civil de Namur, a signifié par affiche à la porte principale du Palais de justice, à Namur, à Albert Joseph Vansanbeck et à Marie Joseph Bodson, son épouse, négocians, ci-devant domiciliés à Goyet, et dont le domicile est maintenant inconnu, la copie du jugement par défaut prononcé contre eux et au profit dudit maître de Behr, par le tribunal civil de Namur, le 14 juillet dernier, enregistré.

1202. AVIS.

530 florins des Pays-Bas à appliquer à 4 pour cent.

S'adresser au secrétariat à l'hospice St Gilles, à Namur.

1241. Très-beau quartier garni, composé de deux salons, plusieurs chambres à coucher, cuisine, cave et grenier, à louer de suite.

S'adresser au bureau de cette feuille.

1235. Namèche aîné, nég^t en fers, rue de Bruxelles, N^o 9, à Namur, est chargé d'acheter au prix le plus élevé, les obligations de l'emprunt de douze millions.

Il échange (sans frais) les récépissés contre des coupons, aux personnes qui préfèrent les garder.

1244. Un jeune et beau perroquet gris à vendre, pour cause de départ. S'adresser au bureau de cette feuille.